



STAGE SYNDICAL du jeudi 20 mars 2025 (9h-16h30)

« Repenser l'autorité à l'école dans une perspective éducative »

Conférence et débat avec la salle

« La pédagogie institutionnelle, sa philosophie et les pratiques qui en découlent » Atelier

Collège Jacques Prévert, Migennes.



Bruno Robbes est professeur des universités en Sciences de l'éducation à l'université de Cergy-Pontoise et membre du laboratoire EMA (École, Mutations, Apprentissages). D'abord instituteur, maître-formateur, puis directeur d'école dans une banlieue populaire de la région parisienne, il a pratiqué la pédagogie institutionnelle. Il accompagne des équipes d'enseignants pratiquant des pédagogies « différentes », coopérative et institutionnelle notamment, dans une perspective de réflexivité sur les pratiques et de production de connaissances scientifiques. Il est à l'origine de la création du **Réseau Pédagogie Institutionnelle International**.

Tout en continuant de s'intéresser à l'autorité en éducation et aux violences en milieu scolaire, il développe des recherches-actions de pédagogie avec des équipes d'enseignants pratiquant des pédagogies alternatives, différentes (coopérative et institutionnelle notamment).

Il a reçu le prix Louis Cros 2009 pour ses travaux sur l'autorité éducative de l'enseignant.

A propos de l'atelier: La pédagogie institutionnelle peut se définir comme un ensemble de médiations qui articulent le désir de faire de l'élève (qui n'est pas forcément plaisir) et la loi nécessaire à toute vie sociale.

Les techniques Freinet (conseil de classe, Quoi de neuf ?...), par l'intérêt qu'elles suscitent chez l'enfant, lui permettent d'actualiser son désir, de déplacer vers le travail des demandes affectives adressées à l'enseignant et auxquelles celui-ci ne peut pas répondre. Les médiations sont les outils, les techniques, les institutions que nous mettons en place dans nos classes et qui tentent d'éviter que la relation maître-élève ne devienne une relation duelle, fondamentalement non-éducative...

Les stages de formation sont organisés sur le temps élèves. Chaque personnel (enseignant, AESH, AED) a le droit de participer à **12 jours de stages de formation syndicale par an**.

Attention: inscriptions au plus tard un mois avant la date d'ouverture du stage (20 février). N'oubliez pas d'envoyer votre demande d'autorisation d'absence à votre IEN accompagnée de l'invitation.

Si votre AA est refusée, elle doit vous parvenir 15 avant la date du stage et le refus doit être motivé. **Vous pouvez venir même si vous n'êtes pas remplacé-e**.

Sans oublier ce qui est maintenant devenu un rituel des stages de la FSU-SNUipp89 : le repas coopératif fait de ce que chacun-e apporte ...forcément délicieux et convivial !

- Pensez à nous informer de votre demande en écrivant au snu89@snuipp.fr
- demande d'autorisation d'absence à envoyer avant le 20 février (délai de un mois)
- Modèle de lettre sur le site 89.snuipp.fr, onglet OUTILS PRATIQUES